

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 6

Rubrik: La page de la femme ; Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES ABEILLES

Les abeilles travaillent toujours au maximum de leurs possibilités. Jamais elles ne traînent, ni ne perdent de temps. Elles sont à leur affaire, ne se laissent distraire par rien.

Le chat le plus actif a ses heures de loisir. Il apprécie un petit somme au soleil, il regarde le paysage, il se détend et prend plaisir à se laisser vivre.

Les abeilles travaillent avec une grande perfection. Rien n'est laissé au hasard. Le miel est ventilé, la gelée royale est au point. La qualité de ces produits est toujours impeccable.

Le chien travaille irrégulièrement. S'il n'est pas bien disposé, il ne suit pas la piste proposée, ou il ne rapportera pas tous les objets perdus sur le parcours. Si au contraire il est trop joyeux il chahute.

Si les conditions météorologiques et l'état de la floraison sont favorables, les abeilles sont toujours disponibles à travailler. Elles ne discutent pas, elles y vont ! sans trève, sans répit, tant que le jour dure, tant que la récolte est possible.

Le cheval et l'âne ont leurs petits moments de révolte, l'un se cabre, l'autre refuse d'avancer, ou ils expriment leur intention d'aller dans une autre direction que celle qui leur est imposée.

Les abeilles ne restent jamais les pattes croisées sur la planchette de vol à regarder le paysage. Jamais elles ne discutent avec leurs cam-

rades : elles échangent rapidement les consignes, c'est tout.

Les canes discutent entre elles, elles s'adressent au canard, ils échangent des impressions, se battent parfois. Les moineaux se rassemblent et tiennent des palabres qui durent parfois une journée entière.

L'abeille n'apporte aucune fantaisie dans son travail ; elle l'accomplit toujours de la même façon.

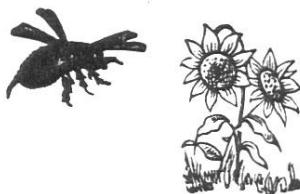
Le renard modifie la forme de son terrier, ou son mode d'action suivant les circonstances.

L'abeille serait-elle un petit robot vivant, parfaitement réglé ? Peut-être... et cependant... que la reine vienne à disparaître et tout va de travers : des ouvrières neutres se mettent à pondre des œufs sans valeur desquels naîtront des bourdons sans utilité, elles paressent, ne s'occupent pas des provisions d'hiver, ne nettoient plus la maison, négligent les bébés, ne montent plus la garde. Elles se moquent de tout, chacune suit sa propre idée qui n'est pas la bonne !

Soignons la reine ! A l'assemblée des délégués nous avons appris que l'aide indirecte à l'apiculture consistera à confier des reines de valeur à des apiculteurs-éleveurs chevronnés, elles seront marquées d'un signe spécial, renouvelées, observées.

Les abeilles vont donc retrouver leur vie exemplaire, petits insectes parfaits et qui n'ont pas fini de nous émerveiller.

A. Chabry.



Echos de la Vallée d'Hérens

L'abeille ménagère et butineuse

Et la troisième semaine de son existence, que va faire la jeune abeille ? De nourrice, elle passe au grade de ménagère. Nettoyer les alvéoles et les préparer à servir de jolis berceaux à une génération nouvelle, probablement couvrir d'une calotte de cire les larves mûres, évacuer les déchets, sont autant de besognes que réclame le service intérieur de la maison.

Au printemps, si le temps est assez chaud, les cirières s'alignent à la chaîne en V ou W et bâtiennent les cadres. Des glandes situées entre les anneaux de l'abdomen, elles poussent de fines lamelles de cire vierge. Ce matériau est recueilli, travaillé par les mandibules pour allonger les parois des alvéoles. La coupe hexagonale de ceux-ci présente la solution la plus économique quant à la place et à la quantité de cire, car chaque face forme paroi pour deux cellules.

La feuille de cire gaufrée que l'on fixe dans le vide intérieur du cadre est aussi étirée pour monter l'alvéole ; on le constate facilement, si l'on emploie de la cire colorée.

Mais voici l'apprentissage de la vie au grand air : le vol d'orientation.

L'abeille apparaît brusquement au trou de vol. Elle s'arrête sur la planchette. Elle part à droite, à peu de distance de la ruche. Elle observe le voisinage et revient. Même jeu, de l'autre côté. Troisième vol un peu plus loin, d'un côté, puis de l'autre. Au cinquième vol, je la perds de vue, mais elle revient. Ce petit manège achevé, elle part comme une balle ; on ne la voit plus revenir. Elle part butiner.

Elle ramasse du nectar et du pollen. On appelle nectar le liquide sucré produit par les plantes ; l'abeille le puise généralement au fond du pistil de la fleur qu'elle vient féconder en y laissant tomber des grains de pollen ; il entretient dans la ruche chaleur et activité. Le pollen se récolte sur les anthères des fleurs ; il sert à la formation des tissus de l'insecte. Je n'ai jamais vu la même abeille fréquenter différentes espèces de fleurs : précaution de la nature pour éviter l'hybridation des espèces. Comme tout s'harmonise et se complète dans l'œuvre de la création !

Le nectar est retenu par le jabot, sorte de renflement extensible au bas de l'œsophage, par quantité de 1 à 3 mg. ; il sera dégorgé dans un alvéole.

Le pollen est entassé dans une cavité des pattes de derrière, retenu par une fourche large à pointes mobiles et recourbées, commandées chacune par un muscle distinct.

Remarquez ici le rôle extrêmement important que l'abeille joue dans la nature comme ensemenceuse des fleurs.

Si la température descend à moins de 12 degrés C., l'abeille ne peut sortir butiner ; la fleur n'est pas fécondée ; on dit qu'il y a coulure.

Si une pomme, au lieu d'être ronde, présente une cavité, coupez-la jusqu'au cœur ; en face du creux, vous trouverez un pépin atrophié ; la cause en est que la fleur n'a pas été complètement fécondée.

A la suite des travaux de Sprengel, plusieurs naturalistes se sont accordés à constater que le 19 % environ des plantes sont fécondées par le vent, 81 % par les hyménoptères.

Or, parmi ceux-ci, on estime que l'abeille représente 73 %, les bourdons, le 21 %, et il reste 6 % pour les fourmis et les autres insectes.

Si, par une épidémie universelle, les abeilles venaient à manquer, plus de 100 000 espèces de plantes disparaîtraient de la surface du globe.

A. Maistre.

LA VIE DE NOS SECTIONS

Communiqués

Section des Alpes

A la suite d'un cas concret, je porte à la connaissance de tous nos membres les remarques suivantes concernant l'assurance d'un rucher :

L'assurance vol et déprédatations *ne couvre pas* les dégâts causés par les « forces naturelles » (eau, rochers, avalanches, etc.). Afin de pouvoir faire valoir des droits en cas de sinistres cités ci-dessus, il y a lieu de se conformer à la loi sur l'incendie et autres dommages du 17 novembre 1952 qui stipule à son article 13, dernier alinéa : « Les constructions pouvant être facilement déplacées ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces de la nature en raison de leur construction ou de leur situation, ainsi que leur contenu, *ne sont pas couvertes*, sauf convention spéciale. Cette convention spéciale est prévue, actuellement, par l'application de la position 26 du nouveau règlement sur les primes d'assurance.

A titre d'orientation, cette prime est de Fr. 1.— pour % par an. Pour être mis au bénéfice de cette convention spéciale, les membres doivent établir de nouvelles polices, au moyen de formules qui sont à disposition auprès du soussigné. A défaut de celles-ci, il ne sera alloué aucune indemnité en cas de dommages causés par les forces de la nature.